

sensible dans le prix du blé à ces divers endroits. Il n'est que juste de prendre des mesures identiques dans le cas de l'essence.

Le Gouvernement semble décidé à ne divulguer aucun renseignement au sujet des subventions. Je ne puis donc me prononcer sur les effets que la suppression des subventions aurait sur les prix; je ne puis même pas m'en faire une idée tant soit peu juste. Je crois que l'industrie pétrolière a raison de dire qu'il lui a été impossible d'obtenir du Gouvernement des renseignements pouvant servir de base à une opinion éclairée. J'ai inscrit au *Feuilleton* une question qui a été transformée en ordre de dépôt de document le 17 avril. Les renseignements qu'on m'a fournis ne valent absolument rien. Inutile de donner lecture de toutes les questions que j'ai posées. Elles portaient sur la provenance du pétrole importé dans les provinces des Prairies, les quantités provenant de chaque source d'approvisionnement, l'endroit de livraison, les subventions versées, le coût par baril et le reste. La réponse vient du ministère des Mines et ressources: aucun renseignement; du ministère de la Reconstruction et approvisionnements: aucun renseignement; du ministère du Commerce: aucun renseignement; du ministère des Transports vient le renseignement suivant:

La Commission des transports signale qu'aucun renseignement ne peut être fourni au sujet de la partie 7 de la question, parce qu'elle n'indique pas les points d'expédition ni de destination qui ne sont pas donnés.

C'était précisément les renseignements que nous demandions. Enfin, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre dit:

La subvention est payable au besoin par la Corporation de la stabilisation des prix des denrées (Limitée), à l'égard des importations de pétrole brut des Etats-Unis vers les provinces des Prairies et à un montant suffisant pour réduire les prix de revient établis des raffineurs à un niveau équivalant au prix de revient établi du pétrole brut de qualité comparable à celui que produisent les champs pétrolifères de la vallée Turner.

De fait, le prix, aux champs pétrolifères de la vallée Turner, a été établi à un très bas niveau. Par la suite, on l'a élevé de 45c. le baril, niveau qu'il a conservé. Il est actuellement, je crois, de \$2.08 ou \$2.11 le baril, ce qui est une majoration de 45c. depuis huit ou dix mois. Puis on ajoute:

En corformité de la politique que le Gouvernement a annoncée de temps à autre à la Chambre des communes par l'entremise du ministre des Finances, il n'est pas jugé dans l'intérêt public de fournir des renseignements sur les subventions payées à chaque entreprise par la Corporation de la stabilisation des prix des denrées (Limitée).

Le reste ne contient absolument aucun renseignement.

[M. Harkness.]

Le très hon. M. ILSLEY: Le total des subventions est-il indiqué?

M. HARKNESS: Aucunement. J'ai donné lecture de tout le document et, je le répète, il se résume à rien. Autant vaudrait ne pas l'avoir; il ne donne aucun renseignement. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le Gouvernement se montre si mystérieux en l'espèce, pourquoi il est si cachottier, pourquoi il ne répond pas à des questions aussi simples et qui portent sur des sujets sur lesquels la population devrait être renseignée, particulièrement les membres du Parlement.

Le très hon. M. ILSLEY: J'en ai indiqué le total à la Chambre.

M. HARKNESS: Voici le document, et il ne contient absolument aucun renseignement; il y est simplement dit qu'on ne veut pas donner les renseignements. A moins que nous ne puissions obtenir des renseignements à cet égard, surtout à la Chambre, comment pourrions-nous prendre une décision sur cette question? Comment pourrions-nous nous former une idée juste de la question? Si je ne m'abuse, on semble vouloir traiter la question comme on en a traité bien d'autres, et c'est ce qui porte les gens à se plaindre. Je suis convaincu que plusieurs ministères refusent de donner les renseignements demandés, à cause de certains règlements ou de chinoïseries administratives, et personne ne semble avoir assez d'initiative pour les écarter. Je suis d'avis que, dans plusieurs cas, les ministres ne veulent aucunement refuser les renseignements demandés. Cependant, il y a trois ou quatre ans, au cours de la guerre, on a édicté des règlements qui sont encore en vigueur. Si nous demandons certains renseignements à un commis, il répondra: "L'article 464 du Règlement nous interdit de divulguer quoi que ce soit à ce sujet. Nous n'avons donc aucun renseignement à fournir". Il y a longtemps que les ministères auraient dû révoquer ces règlements et les remplacer par d'autres afin que les députés puissent obtenir les renseignements auxquels ils ont droit.

De toute façon, pour ce qui est des subventions sur le pétrole, je suis certain que l'abolition des subventions et des prix fixes sur le pétrole brut de l'Alberta occasionnerait un relèvement des prix, ce qui donnerait un nouvel élan à l'exploitation du pétrole.

En terminant, je prie instamment le ministre d'examiner soigneusement la situation du pétrole et d'apporter au régime fiscal les modifications qui permettront à l'industrie pétrolière d'entreprendre un vaste programme d'exploitation et de forage.

Du seul point de vue de l'augmentation des recettes fiscales du pays, une telle mesure